FRE-3-f-22364B

Fre
26955

PÉTITION

A LA

CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS PRÉSIDENT ET REPRÉSENTANS DU PEUPLE FRANÇAIS,

L'HOMME, qui a toujours reconnu l'Etre-Suprême et sa puissance céleste, dominatrice et universelle, n'a jamais cessé d'être fidèle à sa patrie, ni non plus aux vertueux représentans du premier peuple du monde et composant le sénat de la France.

THE NEWBERRY LIBRARY

Ce même homme, s'il est favorisé des dons précieux de la simple nature, c'est-à-dire, d'une organisation pure et droite, doit posséder éternellement dans son ame le dieu qu'il adore, la patrie qu'il chérit, les représentans du peuple qu'il respecte, la loi qu'il observe religieusement, la justice qu'il admire contre les coupables et en faveur des innocens, et enfin tous les devoirs que lui prescrit son caractère d'homme juste.

Législateurs, c'est d'après tous ces principes sacrés chez l'homme de bien, que j'ai lutté et combattu *durant vingt-un ans*, contre des mortels de toutes les classes, liberticides, orgueilleux, jaloux, imposteurs, calomniateurs, égoïstes, traîtres, lâches, intrigans, accusateurs, usuriers, juifs, vindicatifs, parjures, dilapidateurs, vampires, méchans, dépravés, imbéciles, infidèles, impudiques, prévaricateurs, concussionnaires, corrompus, de mauvaise foi, despotes, persécuteurs et tyrans; oui, contre cette caste d'hommes les plus immoraux, les plus injustes sur la terre, les plus nuisibles à l'humanité et les plus à charge dans la société.

Législateurs, j'ai fait connaître (à compter du 15 septembre 1786 jusqu'à ce jour, soit par mes requêtes, mémoires, écrits et pétitions quelconques) à vos vertus, à votre justice et à votre fermeté invincibles et inaccessibles, les crimes énormes que les mortels audacieux dont je viens de dépeindre le tableau, ont entassé, pour me perdre et pour anéantir mes droits, mon innocence et mes réclamations en se rendant, s'ils avoient pu y parvenir, impunissables.

Législateurs, en vous ayant fait connaître tous leurs forfaits, je vous ai fait connaître aussi tous les malheurs dont j'ai été atteint et persécuté durant ma carrière féconde en amertumes, en douleurs et en souffrances; mes qualités de français, citoyen, patriote, républicain, débiteur intègre, époux et père, m'ont

imposé la loi la plus impérieuse de travailler par toutes les facultés possibles à réparer mes revers sans exemples, le tout à l'effet de parvenir un jour à rendre à César tout ce qui appartient à César; à l'effet de rendre à l'amour conjugal et aux devoirs paternels tout ce qu'un mari et un père tendre et sensible doit à la nature; et à l'effet de rendre mon amour à ma patrie, en lui offrant tous mes biens, mon sang et ma vie.

Législateurs, l'Etre-Suprême, que j'ose implorer et citer en témoignage, connoît ces grandes vérités dans mon ame; les miracles éclatans que sa bienfaisance et sa puissante justice ont opéré en ma faveur, prouvent à l'univers sa protection dominatrice.

Oui, législateurs, c'est l'Etre-Suprême seul, qui a protégé, soutenu, guidé, dirigé et favorisé toutes les organisations et les fécondités qu'il a dicté à la nature de me donner, hélas! un homme, je l'atteste, est incapable de faire le travail que j'ai fait et de supporter ce que j'ai supporté sur la terre et dans les fers; tous les prodiges de la simple nature sont donc incontestablement un des grands ouvrages et un des premières merveilles de l'Etre-Suprême protecteur de l'innocence.

Législateurs, l'univers étonné, en contemplant l'héroïsme des français, qui seuls, contre l'Europe coalisée, en chantant combattent, versent leur sang et savent mourir pour conquérir la liberté et l'égalité, premiers dons de la nature, et pour propager l'un et l'autre chez tous les peuples de la terre, contemplera il n'en faut pas douter, que les prodiges de valeur, des succès et de gloire éternels dont ils couvrent leurs noms, ne sont dus qu'à la puissance et à la volonté invincibles de l'Etre-Suprême, le père de la France et le Dieu bienfaiteur du peuple français; l'univers reconnaîtra enfin que mon procès, en démasquant les crimes de J. B. Magon - Labalue, mon

dépositaire infidèle, a démasqué aussi en partie les têtes criminelles qui depuis trop long-tems souillent le sol de la France et étoient indignes d'exister sur la terre de la liberté.

O vous! représentans du peuple français; ô vous! législateurs de la France; ô vous! régénérateurs de ma patrie; ô vous! créateurs des nouvelles loix pour le bonheur de l'humanité; ô vous! fondateurs de la première république du monde; ô vous! modèles de la vertu et de la probité; ô vous! enfin hommes justes, daignez vous pénétrer des grandes vérités que je soumets à votre justice et à vos décrets.

Jean-Baptiste-Magon-Labalue, mon dépositaire infidèle a expié sur l'échafaud la peine due à tous ses forfaits. La mort de ce banquier public dépositaire infidèle est une preuve matérielle, testimoniale et complette, en faveur de mes droits, de mon innocence, de mes réclamations et de mes demandes que je soutiens encore contre sa mémoire et contre tous ses biens meubles et immeubles par privilége exclusif; mais à cette preuve de mort je demande encore que l'addition des preuves écrites, materielles et testimoniales soient mises au grand jour et quelles me soient connues; pour cet effet j'en demande la plus prochaine communication et la remise la plus authentique.

En conséquence je réclame de votre justice, législateurs, de vouloir bien décréter le renvoi de cette pétition, 1°. un exemplaire à chacun des comités de salut public et de sûreté générale réunis, pour qu'ils soient tenus l'un et l'autre de faire remettre sans retardement au comité de législation, un extrait authentique de tout ce qui a été trouvé, écrit ou autrement, me concernant et m'appartenant chez Jean-Baptiste Magon-Labalue, mon dépositaire infidèle.

2°. Un exemplaire au citoyen Fouquet, accusateur-public

du tribunal criminel révolutionnaire, pour qu'il soit tenu de remettre sans retardement au comité de législation, un extrait authentique des interrogatoires secrets et publics qu'il a fait subir à Jean-Baptiste Magon-Labalue, mon dépositaire infidèle, concernant les droits, demandes, réclamations et plaintes que j'ai portées contre sa personne et contre tous ses biens meubles et immeubles, au tribunal révolutionnaire.

3°. Et un exemplaire au comité de législation, afin qu'il soit tenu (d'après qu'il aura reçu des comités de salut public et de sûrete générale, et enfin de l'accusateur public du tribunal révolutionnaire, les extraits authentiques que je réclame aujourd'hui), de faire le rapport définitif de mon affaire au sein de la convention nationale, afin qu'un *décret* suprême soit rendu et émané de vos vertus et de votre justice, sur l'évidence de mon innocence, de ma raison, de mes droits et de mes réclamations immortelles; alors, législateurs, votre justice restera immortalisée au nom du peuple français que vous représentez, au sénat, comme elle restera immortalisée dans toutes les annales du monde!

Oui, législateurs, les décrets de la divinité et les décrets émanés et qui émaneront du sénat de la France, par vos travaux sublimes au milieu des plus grands dangers, sont et seront unanimement, et des prodiges de la nature, et les merveilles de l'éternel, qui formeront pour tous les siècles, la parfaite égalité dans la balance de la justice, qui doit l'imiter et régler les droits immortels de tous les français, devenus libres et égaux!

Législateurs, lorsque j'ai lutté et combattu contre les mortels de toutes les classes, je l'ai fait par quatre grands motifs; le premier pour apprendre à tous les peuples de la terre, de respecter le nom des français que j'ai le bonheur de porter;

le second pour démontrer les preuves de ma probité et de mon honneur; le troisième pour remplir mes devoirs envers mes créanciers légitimes et envers ma famille, et le quatrième pour offrir tous mes biens, mon sang et ma vie à ma patrie.

Législateurs, j'ai rempli aujourd'hui l'objet de mes premiers voeux, mais non pas assez pour être satisfait; je ne le serai que lorsque j'aurai mesuré avec mon bras, le fer de la liberté et de l'égalité, avec celui de l'esclavage et de la tyrannie; en conséquence je réclame qu'il me soit permis de faire construire et armer une frégate de 44 pièces de canons pour avoir le bonheur de l'offrir au sein du sénat où j'ai celui d'être admis, et de la monter avec un de mes fils, non pas pour y exercer le moindre commandement, mais seulement pour y être soumis en qualité de simple volontaire toujours prêt à mourir à mon poste pour servir et sauver mon pays, ou vaincre et survivre à tous les périls; pour détruire les ennemis criminels de la nation, dont je me fais gloire d'être membre fidèle, pour exterminer la criminelle coalition et très-particulierment les orgueilleux insolens, imbéciles et pirates anglais, qui en sont les chefs.

Citoyens président et législateurs, mon ame attend avec calme et sécurité, le décret suprême qui doit émaner au nom du peuple français, de vos vertus, de votre intégrité et de votre justice, sur ma raison, sur mes droits, sur mon innocence, sur mes demandes et sur mes réclamations, à jamais impérissables.

Législateurs, actuellement que j'ai survécu et surmonté aux plus grands malheurs, aux plus grandes persécutions et souffrances, et aux plus terribles injustices; actuellement que j'ai enfin confondu tous les individus de toutes les classes, qui par leur coeur venimeux et putride, ont osé audacieusement me ca-

lomnier par le mensonge et l'imposture, si ma mort est nécessaire pour le salut de ma patrie et pour le bonheur de mes frères et soeurs, daignez prononcer..... Je suis prêt à mourir avec joie, pour confirmer et prouver l'amour constant et pur que je n'ai jamais cessé de porter à la France libre, et aux français égaux aujourd'hui ; mais je ne fais cet offre volontaire, que pour mourir de ma main le jour désirable, ou le peuple français proclamera par un décret suprême, émané de ses représentans, une paix éternelle avec tous les peuples que leurs tyrans ont induits en erreur la plus funeste au bonheur de l'humanité, et plongés dans une guerre la plus sanglante par leur coalition et leurs brigandages contre la France prête à les annéantir sans retour, sils ne mettent bien-tôt bas les armes en demandant grace *à la nation*, première dominatrice du monde, qu'ils ont outragé injustement.

En attendant j'adresse mes vœux *à l'Etre-suprême*, pour que la vertu, la probité, la bonne foi, les moeurs, l'honneur, le courage, la force, l'humanité, le secours, la douceur, la sagesse, la prudence, la modestie, la pudeur, la persévérance, la patience, la fermeté, les sciences, les arts, le commerce, l'agriculture, la verité, la raison, la fidélité, la justice, le respect pour les saintes lois, la liberté, l'unité, l'égalité, la fraternité, l'amour sacré pour la patrie et l'amour respectueux et éternel pour la divinité, soient à l'ordre du jour dans le coeur de tout mes frères et soeurs pour toute l'éternité.

Tels sont les véritables titres de grandeur, que l'homme de bien doit avoir gravés dans son ame, pour être agréable à l'éternel, et pour jouir d'une félicité parfaite dans lui-même ; tels sont enfin, et tels doivent être les vrais principes d'un républicain.

Je suis avec vérité, liberté, unité, égalité, fraternité ou la mort, Citoyens président et représentans du peuple français,

Le citoyen J. F. MAGENTHIES.

Section de l'Unité, rue du Colombier, N°. 16.

Législateurs de la France, hommes supérieurs en vertus, en fermeté et en justice aux Licurgue, Solon et Brutus ! Législateurs, dont les noms immortels seront pour tous les siècles gravés dans le cœur des français à jamais reconnoissans ; votre décret sublime digne de vos vertus, de votre probité, de vos mœurs, de votre justice, de votre sagesse, et de votre grand caractère, qui a reconnu et proclamé l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'ame, a attiré sur vos têtes les bénédictions du grand peuple qui vous a délégués pour le représenter et pour être les organes de sa religion impérissable et de sa croyance universelle en celui qui nous comble de biens, de prospérités, de succès et de gloire dans toutes nos armées, ainsi que des fruits les plus abondans et les plus précoces que la nature qu'il dirige, aie jamais produit et fait murir sur la surface de la terre.

Hé bien ! législateurs, daignez rendre un decret, qui, pour confirmer celui qui a reconnu l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'ame, et pour confirmer la fête memorable du 20 prairial dernier, punisse de mort de premier individu dans toute l'étendue de la république qui oseroit jamais conserver dans son cœur pour exprimer et prononcer de sa bouche, *l'infâme blasphéme* qui se manifeste journellement dans le public et dans les societés quelconques; ce blasphême punissable chez un peuple qui veut dicter des lois et donner des grands exemples, est *sacre-nom-d'un-dieu !* je fremis en étant forcé de tracer *ces quatre mots*, mais l'espérance m'en fait une loi, parce que j'ose croire qu'ils seront effacés et proscrits des cœurs de tous mes frères et sœurs. Oui, des vrais republicains frères et sœurs, doivent observer la fraternité en se respectant, et en effaçant de leurs cœurs pour ne prononcer jamais de leur bouche, des termes qui blessent les mœurs, qui avilissent l'homme, première merveille de la divinité et de la nature ; non, les termes indécens de l'ancien régime ne doivent plus exister chez un peuple régénéré, parfaitement organisé, parfaitement civilisé, et qui par son courage à acquis la liberté et l'égalité à jamais impérissables.

Le citoyen J.-F. MAGENTHIES.

Section de l'Unité, rue du Colombier, N°. 16.